

Caractéristiques des travailleurs des services de garde d'enfants ayant demandé la Prestation canadienne d'urgence en 2020

par Anne Guevremont

Date de diffusion : le 3 février 2026



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Caractéristiques des travailleurs des services de garde d'enfants ayant demandé la Prestation canadienne d'urgence en 2020

par

Anne Guevremont

Division de l'analyse et de la modélisation de la santé
Statistique Canada

11F0019M N° 489

2026001

ISSN 1205-9161

ISBN 978-0-660-97861-1

DOI : <https://www.doi.org/10.25318/11f0019m2026001-fra>

Le 3 février 2026

Direction des études analytiques Documents de recherche

La série Direction des études analytiques : documents de recherche permet de faire connaître les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction des études analytiques et les collaborateurs. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, l'immigration, la scolarité et les compétences, la mobilité du revenu, le bien-être, le vieillissement, la dynamique des entreprises, la productivité, les transitions économiques et la géographie économique. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires et suggestions.

Tous les documents de la série Direction des études analytiques : documents de recherche font l'objet d'une révision interne et d'une révision par les pairs. Cette démarche vise à faire en sorte que les documents soient conformes au mandat de Statistique Canada à titre d'organisme statistique gouvernemental et qu'ils respectent les normes généralement reconnues régissant les bonnes méthodes professionnelles.

Tout en respectant la politique, les lignes directrices et les principes généraux du *Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor* relatifs à l'emploi du féminin dans les écrits gouvernementaux, dans les textes qui traitent de collectivités, l'emploi du masculin générique est utilisé pour des raisons stylistiques et d'économie d'espace.

Remerciement

Ce document a été financé par Femmes et Égalité des genres Canada.

Table des matières

Résumé.....	5
1 Introduction.....	6
2 Méthodologie	8
2.1 Source des données	8
2.2 Analyse	8
2.3 Résultats	9
3 Discussion	17
4 Limites	18
5 Futurs travaux de recherche	19
6 Conclusions	19
7 Annexe.....	20
Bibliographie.....	21

Résumé

En mars 2020, les services de garde d'enfants au Canada ont été fortement touchés par la pandémie de COVID-19, et la plupart des provinces ont exigé la fermeture des services de garde en centre, des écoles et des services de garde en milieu familial. La présente étude porte sur la proportion de travailleurs des services de garde d'enfants qui ont demandé la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et leurs caractéristiques. Environ 65 % des travailleurs des services de garde d'enfants ont présenté une demande de PCU, comparativement à 35 % pour l'ensemble des travailleurs occupés au Canada. Les travailleurs des services de garde d'enfants ayant présenté une demande de PCU étaient plus susceptibles de travailler dans des écoles (plutôt que dans l'industrie des services de garde d'enfants), d'avoir des salaires moins élevés et d'habiter en Ontario, dans les provinces des Prairies ou en Colombie-Britannique (par rapport au Québec et aux provinces de l'Atlantique).

1 Introduction

En mars 2020, les services de garde d'enfants au Canada ont été gravement touchés par la pandémie de COVID-19. La plupart des provinces ont exigé la fermeture des services de garde en centre, des écoles et des services de garde en milieu familial. Friendly et coll. (2021) ont mené une enquête sur les services de garde d'enfants au Canada d'avril à mai 2020 et ont indiqué que 72 % des services de garde en centre visés par l'enquête avaient fermé. Bien que cette enquête ne soit pas représentative de l'ensemble des fournisseurs de services de garde d'enfants, elle a tout de même permis de donner une estimation de l'ampleur des fermetures de services de garde en centre au début de la pandémie.

Les provinces et les territoires avaient des politiques différentes en matière de fermeture de services de garde, et ceux qui avaient imposé des fermetures avaient des dates de réouverture variables. Toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception de la Colombie-Britannique, du Nunavut et du Yukon, ont imposé la fermeture des services de garde d'enfants, les dates de réouverture variant du 11 mai 2020 à Terre-Neuve-et-Labrador et au Québec (à l'extérieur de Montréal) au 12 juin 2020 en Ontario. En outre, toutes les provinces et tous les territoires ont exigé la fermeture des écoles; cependant, seuls le Québec et le Manitoba ont rouvert leurs écoles avant septembre 2020. En ce qui concerne les services de garde en milieu familial, la fermeture des services de garde en milieu familial agréés n'a été exigée que dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. Dans les autres provinces, elle ne l'était pas. Moins de provinces ont exigé la fermeture des services de garde d'enfants non agréés. Bien que de nombreux services de garde d'enfants en centre et en milieu familial n'aient pas été obligés de fermer leurs portes, beaucoup l'ont quand même fait. Par exemple, Friendly et coll. (2021) ont indiqué que 40 % des services de garde en centre visés par l'enquête en Colombie-Britannique étaient fermés, alors que la fermeture n'était pas obligatoire dans cette province. L'annexe donne un aperçu des fermetures obligatoires de services de garde d'enfants dans les provinces et les territoires.

Les fermetures de services de garde en centre et en milieu familial ont des répercussions évidentes sur la main-d'œuvre de cette industrie. À cet égard, Uppal et Savage (2021) ont étudié les changements concernant l'emploi des travailleurs des services de garde d'enfants depuis le début de la pandémie de COVID-19 en se fondant sur l'Enquête sur la population active (EPA). Ils ont constaté que, alors que l'emploi global a diminué de 15 % de février à avril 2020, l'emploi chez les travailleurs des services de garde d'enfants a fluctué davantage pendant la pandémie. En effet, en avril, l'emploi chez les travailleurs des services de garde d'enfants a baissé de 36 % par rapport à février 2020. L'emploi chez les travailleurs des services de garde d'enfants a été plus lent à revenir aux niveaux d'avant la pandémie que l'emploi total au Canada. En février 2021, soit un an après le début de la pandémie au Canada, l'emploi chez les travailleurs des services de garde d'enfants avait diminué de 21 % par rapport à février 2020. En revanche, l'emploi total au Canada a baissé de 3 %.

Les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) ont montré des tendances similaires. En ce qui concerne les services de garde d'enfants, l'EERH fait état du nombre d'employés rémunérés dans l'industrie des services de garde d'enfants et n'englobe pas les travailleurs autonomes ou les travailleurs d'autres industries, comme les écoles et les ménages privés. En septembre 2020, l'emploi salarié dans l'industrie des services de garde d'enfants était inférieur de 13,1 % à celui de février 2020 (Statistique Canada, 2020). Par ailleurs, en novembre 2020, l'emploi salarié dans l'industrie des services de garde d'enfants était encore inférieur de 9,8 % au niveau de février 2020 (Statistique Canada, 2021). En comparaison, l'emploi salarié pour l'ensemble des industries en novembre 2020 était en baisse de 6,6 % par rapport à février 2020.

Les caractéristiques des travailleurs des services de garde d'enfants avant la pandémie différaient de celles des autres travailleurs au Canada. En effet, les travailleurs des services de

garde d'enfants étaient plus susceptibles d'être des immigrants ou des résidents non permanents (33 %) que les autres travailleurs (25 %; Uppal et Savage, 2021). De plus, comparativement aux autres travailleurs au Canada, les travailleurs des services de garde d'enfants étaient plus susceptibles d'être des femmes (96 % contre 47 %), d'avoir moins de 45 ans (64 % contre 55 %), d'avoir des enfants à la maison (55 % contre 43 %) et d'appartenir à un groupe de minorité visible (28 % contre 21 %). Pour ce qui est des caractéristiques d'emploi, par rapport aux autres travailleurs au Canada, les travailleurs des services de garde d'enfants étaient plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes (25 % contre 15 %), moins susceptibles de travailler à temps plein (76 % contre 81 %) et moins susceptibles d'être membres d'un syndicat (26 % contre 31 % chez les travailleurs salariés [non autonomes]). Les travailleurs des services de garde d'enfants touchaient également des revenus plus faibles, soit 19,97 \$ l'heure en 2019, comparativement à 27,91 \$ l'heure pour les autres travailleurs.

Du 15 mars au 20 septembre 2020, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) a fourni une aide financière aux employés et aux travailleurs autonomes canadiens directement touchés par la pandémie de COVID-19. Cette prestation était offerte aux travailleurs qui résidaient au Canada, étaient âgés de 15 ans et plus, avaient cessé de travailler pour des raisons liées à la COVID-19, étaient admissibles aux prestations régulières ou de maladie de l'assurance-emploi ou avaient épuisé leurs prestations régulières de l'assurance-emploi, avaient un revenu d'emploi ou un revenu provenant d'un travail autonome d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou au cours des 12 mois précédant la date de leur demande, n'avaient pas quitté leur emploi volontairement et n'avaient pas gagné plus de 1 000 \$ en revenu d'emploi ou en revenu provenant d'un travail autonome pendant 14 jours consécutifs ou plus au cours de la période de quatre semaines visée par la demande de prestations. Les raisons liées à la COVID-19 comprenaient le fait d'être en quarantaine ou malade à cause de la COVID-19, de s'occuper d'autres personnes parce qu'elles étaient en quarantaine ou malades à cause de la COVID-19, de s'occuper d'enfants ou d'autres personnes à charge parce que leur service de garde d'enfants était fermé à cause de la COVID-19, ou de perdre leur emploi à cause de la COVID-19. Les travailleurs percevant la PCU recevaient 500 \$ par semaine¹.

Aucune étude antérieure n'a fait état du pourcentage de travailleurs des services de garde d'enfants ayant demandé la PCU ni examiné leurs caractéristiques. Il est important de déterminer la façon dont le secteur de la garde d'enfants a réagi à la COVID-19 et si les politiques ont créé des lacunes en matière de soutien aux travailleurs qui en avaient besoin. De plus, compte tenu de la possibilité de nouvelles pandémies causées par d'autres virus, connaître la manière dont les politiques ont été utilisées peut aider à élaborer de futures politiques. La disponibilité des services de garde d'enfants a des répercussions directes sur la capacité des parents à travailler, et il est utile de connaître quels groupes de travailleurs des services de garde d'enfants ont été les plus touchés et la façon dont l'industrie de la garde d'enfants a réagi.

Le présent document s'appuie sur les données de l'EPA liées aux données sur la PCU pour examiner les répercussions de la pandémie sur l'industrie des services de garde d'enfants et sur les travailleurs de cette industrie. Voici les questions de recherche posées :

1. Quel pourcentage de travailleurs des services de garde d'enfants ont demandé la PCU? Combien ont demandé le nombre maximal de semaines de PCU (28 semaines, du 15 mars au 30 septembre 2020)?
2. Quelles sont les caractéristiques d'emploi et les caractéristiques sociodémographiques associées à la demande de PCU? Combien de semaines de PCU ont été demandées par

1. Le 21 septembre 2020, la PCU a été remplacée par la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE). La PCRE versait le même montant (500 \$ par semaine), mais était offerte pour un nombre moins élevé de semaines. Alors que les travailleurs pouvaient bénéficier de 28 semaines de PCU pendant la période de 28 semaines, les travailleurs pouvaient percevoir la PCRE pendant 26 semaines au cours de la période de 52 semaines allant du 27 septembre 2020 au 25 septembre 2021.

des travailleurs présentant des caractéristiques d'emploi et des caractéristiques sociodémographiques différentes?

2 Méthodologie

2.1 Source des données

Les caractéristiques des travailleurs des services de garde d'enfants qui ont demandé la PCU ont été examinées à l'aide de l'EPA, réalisée par Statistique Canada, ainsi qu'au moyen de renseignements sur la PCU fournis par Emploi et Développement social Canada. Les renseignements sur les caractéristiques sociodémographiques et les caractéristiques d'emploi des travailleurs des services de garde d'enfants ont été tirés de l'EPA pour les mois de décembre 2019, janvier 2020 et février 2020². Ces mois ont été choisis afin de repérer les personnes qui travaillaient dans les services de garde d'enfants juste avant la pandémie. Les travailleurs des services de garde d'enfants ont été représentés au moyen de codes de la Classification nationale des professions 2011 (Statistique Canada, 2018) : le code 4214 désigne les éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance et le code 4411 désigne les gardiens/gardiennes d'enfants en milieu familial. Les personnes vivant dans les trois territoires sont exclues. Bien que Statistique Canada utilise le même questionnaire pour recueillir et produire des données sur la population active dans les territoires et les provinces, sa méthodologie et sa stratégie de collecte sont différentes dans les territoires. Les territoires ont donc été exclus de cette analyse.

2.2 Analyse

Afin d'examiner l'utilisation de la PCU, deux variables ont été étudiées. La première variable visait à déterminer si un travailleur des services de garde d'enfants avait demandé la PCU pour une semaine quelconque au cours de la période allant du 15 mars au 30 septembre 2020. La deuxième variable portait sur le nombre moyen de semaines (au cours de cette période) pendant lesquelles un travailleur avait demandé la PCU. Ces deux concepts ont été examinés de manière descriptive en analysant les caractéristiques sociodémographiques et les caractéristiques d'emploi 1) des travailleurs ayant demandé la PCU et 2) des travailleurs ayant demandé un nombre moyen différent de semaines de PCU.

Un modèle de régression logistique a servi à examiner les facteurs associés au fait d'être un demandeur de la PCU, tandis qu'un modèle de régression linéaire multiple a permis d'examiner les facteurs prédictifs du nombre de semaines de PCU demandées chez les travailleurs des services de garde d'enfants ayant fait une demande de PCU. Ces modèles ont été réalisés afin d'évaluer l'association entre les caractéristiques sociodémographiques et les caractéristiques d'emploi et la probabilité d'être un demandeur de la PCU, ainsi que le nombre de semaines de PCU demandées, tout en prenant en compte les autres variables. Les variables examinées dans les analyses descriptives et les modèles comprenaient les caractéristiques d'emploi et les variables sociodémographiques. Les caractéristiques d'emploi englobaient le travail autonome (travailleur autonome ou non), l'industrie (services de garde d'enfants, ménage privé, école ou autre), l'appartenance à un syndicat (membre d'un syndicat ou non), la permanence de l'emploi (temporaire ou permanent), les heures travaillées (à temps partiel, soit moins de 30 heures par semaine, ou à temps plein, soit 30 heures ou plus par semaine) et le cumul d'emplois (personnes cumulant plusieurs emplois par opposition à celles qui n'en cumulent pas), les revenus hebdomadaires (moins de 550 \$ par semaine, de 550 \$ à 749 \$ par semaine ou 750 \$ ou plus par semaine) et la durée de l'emploi (moins de trois ans, de trois à cinq ans ou plus de cinq ans).

2. Des données pour trois mois étaient nécessaires pour obtenir un échantillon suffisant de travailleurs des services de garde d'enfants.

Les questions sur trois de ces caractéristiques d'emploi (appartenance à un syndicat, permanence de l'emploi et revenus hebdomadaires) n'ont été posées qu'aux travailleurs non autonomes. C'est pourquoi une variable unique combinant les revenus hebdomadaires et le travail autonome a été créée pour les modèles, et l'appartenance à un syndicat et la permanence de l'emploi n'ont pas été incluses dans les modèles.

Les caractéristiques sociodémographiques examinées dans la présente étude comprenaient le genre (hommes ou femmes), le plus haut niveau de scolarité atteint (études secondaires ou niveau de scolarité inférieur, certificat ou diplôme d'une école de métiers, ou grade universitaire ou grade de niveau supérieur), le lieu de naissance (né au Canada ou non né au Canada)³, l'âge (moins de 30 ans, 30 à 39 ans, 40 à 49 ans ou 50 ans et plus), l'âge du plus jeune enfant du ménage (0 à 4 ans, 5 à 9 ans, 10 à 14 ans, 15 à 25 ans, ou aucun enfant à la maison ou enfant âgé de plus de 25 ans), l'état matrimonial (marié ou non marié), la région de résidence (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, Prairies ou Colombie-Britannique)⁴ et l'identité autochtone (personne autochtone vivant à l'extérieur d'une communauté ou personne non autochtone). Le statut de personne racisée n'a pas été inclus, car il n'était pas disponible dans l'EPA pour les mois pris en compte dans la présente étude.

2.3 Résultats

Les personnes occupant un emploi comme travailleurs des services de garde d'enfants en décembre 2019, janvier 2020 et février 2020 présentaient certaines caractéristiques différentes de celles de l'ensemble des autres travailleurs occupés au Canada (tableau 1). Les données de l'EPA tiennent compte de tous les travailleurs des services de garde d'enfants, notamment ceux qui travaillent dans des centres agréés, dans des écoles, comme gardiens ou gardiennes d'enfants en milieu familial, comme nourrices et dans d'autres cadres, comme les services de garde d'enfants offerts dans les haltes-garderies dans les gymnases, les centres commerciaux et les magasins. Au cours de la période prépandémie de décembre 2019 à février 2020, les travailleurs des services de garde d'enfants occupés étaient plus susceptibles d'être des travailleurs autonomes que les autres travailleurs occupés (21 % contre 14 %). Parmi ceux qui étaient des employés (c.-à-d. les personnes qui n'étaient pas des travailleurs autonomes), les travailleurs des services de garde d'enfants étaient moins susceptibles que les autres travailleurs occupés d'avoir un salaire hebdomadaire de 750 \$ ou plus (37 % contre 64 %). Les travailleurs des services de garde d'enfants ne différaient pas de manière significative des autres travailleurs occupés en termes d'appartenance à un syndicat, de permanence de l'emploi, de statut à temps partiel, de durée de l'emploi et de cumul d'emplois. Des travaux de recherche antérieurs fondés sur l'EPA ont révélé des différences entre les travailleurs des services de garde d'enfants et les autres travailleurs en matière d'appartenance à un syndicat, de permanence de l'emploi, de statut à temps partiel et de durée de l'emploi (Uppal et Savage, 2021) qui n'étaient peut-être pas importantes dans la présente étude en raison de la taille plus petite de l'échantillon.

3. Le lieu de naissance est utilisé dans le présent rapport plutôt que le statut d'immigrant, car un pourcentage relativement élevé de travailleurs des services de garde d'enfants sont des résidents non permanents et non des immigrants (Beach et coll., 2004).

4. La région de résidence est utilisée dans le présent rapport plutôt que la province de résidence en raison de la petite taille de l'échantillon dans certaines provinces. Les personnes vivant dans les trois territoires sont exclues.

Tableau 1

Caractéristiques des travailleurs occupés des services de garde d'enfants et de tous les autres travailleurs occupés au Canada, de décembre 2019 à février 2020

	Travailleurs des services de garde d'enfants occupés (représentant 273 000 travailleurs)	Tous les autres travailleurs occupés (représentant 17 978 000 travailleurs)	Khi carré	Valeur de p
	pourcentage			
Caractéristiques de l'emploi				
Statut de travailleur autonome				
Travailleur non autonome	78,55	85,73	11,37	0,001
Travailleur autonome	21,45	14,27	...	...
Industrie				
Services de garde d'enfants	71,95	1,18	111,55	0,000
Ménage privé	7,66 ^E	0,19	...	...
École	13,71	4,67	...	...
Autre	6,68 ^E	93,96	...	...
Appartenance à un syndicat (employés seulement, travailleurs autonomes exclus)				
N'est pas membre d'un syndicat	74,42	71,08	1,99	0,159
Membre d'un syndicat	25,58	28,92	...	...
Permanence de l'emploi (employés seulement, travailleurs autonomes exclus)				
Temporaire	15,79	11,60	2,88	0,090
Permanent	84,21	88,40	...	...
Heures travaillées				
Temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	23,27	19,19	2,59	0,108
Temps plein (30 heures ou plus par semaine)	76,73	80,81	...	...
Cumul d'emplois				
Pas de cumul d'emplois	92,21	94,13	1,82	0,177
Cumule plusieurs emplois	7,79 ^E	5,87	...	...
Revenus hebdomadaires (employés seulement, travailleurs autonomes exclus)				
Moins de 550 \$	30,57	21,01	22,23	0,000
De 550 \$ à 749 \$	32,62	15,18	...	...
750 \$ ou plus	36,81	63,81	...	...
Durée de l'emploi				
Moins de trois ans	31,55	29,81	0,69	0,500
Trois à cinq ans	22,06	20,39	...	...
Plus de cinq ans	46,38	49,80	...	...
Caractéristiques sociodémographiques				
Genre				
Homme	3,93 ^E	52,03	270,95	0,000
Femme	96,07	47,97	...	...
Plus haut niveau de scolarité atteint				
Études secondaires ou niveau de scolarité inférieur	21,24	31,03	33,06	0,000
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	57,18	35,91	...	...
Grade universitaire ou grade de niveau supérieur	21,58	33,05	...	...
Lieu de naissance¹				
Non né au Canada	37,27	28,35	12,74	0,000
Né au Canada	62,73	71,65	...	...
Âge				
Moins de 30 ans	21,09	23,59	1,60	0,188
30 à 39 ans	24,54	22,57	...	...
40 à 49 ans	25,17	21,23	...	...
50 ans et plus	29,20	32,61	...	...
Âge de l'enfant le plus jeune dans le ménage				
0 à 4 ans	12,76	11,18	8,14	0,000
5 à 9 ans	12,53	8,16	...	...
10 à 14 ans	10,45	7,22	...	...
15 à 25 ans	17,11	11,33	...	...
Aucun enfant à la maison (ou enfants de plus de 25 ans)	47,15	62,11	...	...
État matrimonial				
Non marié	34,95	36,58	0,48	0,487
Marié (y compris en union libre)	65,05	63,42	...	...
Région de résidence²				
Provinces de l'Atlantique	5,40	5,89	2,61	0,034
Québec	30,49	23,10	...	...
Ontario	36,90	38,75	...	...
Prairies	16,60	18,44	...	...
Colombie-Britannique	10,61 ^E	13,83	...	...
Identité autochtone				
Personne autochtone vivant à l'extérieur d'une communauté autochtone	3,63 ^E	3,61	0,00	0,979
Non autochtone	96,37	96,39	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

1. Le lieu de naissance est utilisé dans le présent rapport plutôt que le statut d'immigrant, car un pourcentage relativement élevé de travailleurs des services de garde d'enfants sont des résidents non permanents et non des immigrants.

2. La région de résidence est utilisée dans le présent rapport plutôt que la province de résidence en raison de la petite taille de l'échantillon dans certaines provinces. Les personnes vivant dans les trois territoires sont exclues. Bien que Statistique Canada utilise le même questionnaire pour recueillir et produire des données sur la population active dans les territoires et les provinces, sa méthodologie et sa stratégie de collecte sont différentes dans les territoires, et ces données sont recueillies séparément de celles des provinces.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, décembre 2019, janvier 2020 et février 2020.

Les travailleurs occupés des services de garde d'enfants se distinguaient également des autres travailleurs occupés sur le plan des caractéristiques sociodémographiques. Les travailleurs des services de garde d'enfants étaient plus susceptibles que tous les autres travailleurs occupés d'être des femmes (96 % contre 48 %) et de posséder un certificat ou un diplôme d'une école de métiers (57 % contre 36 %), mais moins susceptibles de posséder un grade universitaire ou un grade de niveau supérieur (22 % contre 33 %). Ils étaient également plus susceptibles d'être nés à l'extérieur du Canada (37 % contre 28 %). Les travailleurs des services de garde d'enfants étaient moins susceptibles de ne pas avoir d'enfants à la maison (47 % contre 62 %) et étaient plus susceptibles de vivre au Québec (30 % contre 23 %). Des études antérieures ont démontré que le ratio entre les travailleurs des services de garde d'enfants et la population active totale est plus élevé au Québec (2,4 %) que dans le reste du Canada (1,6 %) (Uppal et Savage, 2021) en raison de la proportion plus importante de parents utilisant les services de garde d'enfants au Québec (Findlay, 2019). Au cours de la période prépandémie, les travailleurs des services de garde d'enfants ne différaient pas des autres travailleurs occupés en termes d'âge, d'état matrimonial et d'identité autochtone.

Le tableau 2 présente le pourcentage de travailleurs des services de garde d'enfants et de tous les autres travailleurs occupés qui ont demandé la PCU, ainsi que le pourcentage de ceux qui ont demandé un nombre différent de semaines de PCU. Environ 62 % des travailleurs des services de garde d'enfants ont présenté une demande de PCU au cours de la période allant du 15 mars au 30 septembre 2020; ce pourcentage est supérieur à celui de tous les autres travailleurs occupés ayant présenté une demande de PCU (35 %). Plus précisément, 20 % des travailleurs des services de garde d'enfants ayant réclamé la PCU ont demandé le montant maximal (28 semaines), ce qui ne différait pas des autres travailleurs occupés (20 %). Ils ont demandé en moyenne 17,45 semaines de PCU, ce qui ne différait pas de façon significative du nombre de semaines de prestation demandées par tous les autres travailleurs occupés (16,70 semaines).

Tableau 2

Caractéristiques liées à la Prestation canadienne d'urgence chez les travailleurs occupés des services de garde d'enfants et l'ensemble des autres travailleurs occupés au Canada

	Travailleurs occupés des services de garde d'enfants (représentant 273 000 travailleurs)	Tous les autres travailleurs occupés (représentant 17 978 000 travailleurs)	Khi carré	Valeur de p
	pourcentage			
Demander de la PCU				
Non	38,23	65,27	102,02	0,000
Oui	61,77	34,73	...	...
Parmi les demandeurs de la PCU, nombre de semaines de PCU				
1 à 4 ans	7,15 ^E	9,32	0,71	0,640
5 à 8 ans	11,80	13,89	...	...
9 à 12 ans	14,44	15,78	...	...
13 à 16 ans	19,09	16,96	...	...
17 à 20 ans	9,00 ^E	8,40	...	...
21 à 24 ans	11,78	10,63	...	...
25 à 28 ans	26,74	25,02	...	...
Parmi les demandeurs de la PCU, ceux qui ont demandé le nombre maximal de semaines du 15 mars au 30 septembre 2020 (28 semaines)				
1 à 27 semaines	79,52	79,98	0,03	0,858
28 semaines	20,48	20,02	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^E à utiliser avec prudence

Note : PCU = Prestation canadienne d'urgence.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, décembre 2019, janvier 2020 et février 2020; Emploi et Développement social Canada, renseignements sur la Prestation canadienne d'urgence.

Le tableau 3 présente le pourcentage de travailleurs des services de garde d'enfants qui ont demandé la PCU, selon les caractéristiques d'emploi et les caractéristiques sociodémographiques. On observe peu de différences notables entre les travailleurs des services de garde qui ont demandé la PCU et ceux qui ne l'ont pas fait. Les travailleurs des services de garde qui ont demandé la PCU étaient plus susceptibles d'avoir des revenus hebdomadaires moins élevés : 53 % des travailleurs des services de garde dont les revenus hebdomadaires étaient de 750 \$ ou plus ont demandé la PCU, comparativement à 70 % des travailleurs des services de garde dont les revenus hebdomadaires étaient inférieurs à 550 \$. Les demandes de PCU variaient également selon la région de résidence, les travailleurs des services de garde d'enfants vivant au Québec étant moins susceptibles d'en faire la demande que ceux vivant dans les autres régions. Moins de 43 % des travailleurs des services de garde d'enfants du Québec ont fait une demande de PCU, par rapport à 60 % pour ceux des provinces de l'Atlantique, 73 % pour ceux de l'Ontario, 66 % pour ceux des Prairies et 72 % pour ceux de la Colombie-Britannique. Les travailleurs des services de garde d'enfants qui ont demandé ou non la PCU ne présentaient pas de différences significatives eu égard au travail autonome, à l'appartenance à un syndicat, à la permanence de l'emploi, aux heures travaillées, à la durée de l'emploi, au genre, au niveau de scolarité, au lieu de naissance (au Canada ou à l'étranger), à l'âge, à l'âge du plus jeune enfant du ménage, à l'état matrimonial et à l'identité autochtone. Bien que certaines de ces variables semblent différer quant au pourcentage de personnes ayant demandé la PCU, elles ne diffèrent pas de façon significative.

Tableau 3

Travailleurs des services de garde d'enfants ayant demandé la Prestation canadienne d'urgence, selon les caractéristiques de l'emploi et les caractéristiques sociodémographiques

	A demandé la PCU		
	pourcentage	khi carré	valeur de p
Caractéristiques de l'emploi			
Statut de travailleur autonome			
Travailleur non autonome	61,52	0,05	0,828
Travailleur autonome	62,70	...	...
Industrie			
Services de garde d'enfants	58,93	1,21	0,304
Ménage privé	60,99 ^t	...	...
École	73,95	...	...
Autre	68,22	...	...
Appartenance à un syndicat (employés seulement, travailleurs autonomes exclus)			
N'est pas membre d'un syndicat	63,40	1,21	0,271
Membre d'un syndicat	56,05	...	...
Permanence de l'emploi (employés seulement, travailleurs autonomes exclus)			
Temporaire	72,18	2,95	0,086
Permanent	59,52	...	...
Heures travaillées			
Temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	70,42	3,36	0,067
Temps plein (30 heures ou plus par semaine)	59,14	...	...
Cumul d'emplois			
Pas de cumul d'emplois	62,21	0,20	0,658
Cumule plusieurs emplois	56,56 ^t	...	...
Revenus hebdomadaires (employés seulement, travailleurs autonomes exclus)			
Moins de 550 \$	69,67	3,39	0,034
De 550 \$ à 749 \$	64,00	...	...
750 \$ ou plus	52,55	...	...
Durée de l'emploi			
Moins de trois ans	67,73	2,74	0,065
Trois à cinq ans	65,33	...	...
Plus de cinq ans	56,01	...	...
Caractéristiques sociodémographiques			
Genre			
Homme	64,82 ^t	0,05	0,821
Femme	61,64	...	...
Plus haut niveau de scolarité atteint			
Études secondaires ou niveau de scolarité inférieur	67,82	1,25	0,287
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	59,76	...	...
Grade universitaire ou grade de niveau supérieur	61,12	...	...
Lieu de naissance			
Non né au Canada	67,91	3,44	0,064
Né au Canada	58,12	...	...
Âge			
Moins de 30 ans	69,55	0,76	0,514
30 à 39 ans	57,37	...	...
40 à 49 ans	58,52	...	...
50 ans et plus	62,64	...	...
Âge de l'enfant le plus jeune dans le ménage			
0 à 4 ans	63,83	0,59	0,669
5 à 9 ans	59,31	...	...
10 à 14 ans	51,80	...	...
15 à 25 ans	64,15	...	...
Aucun enfant à la maison (ou enfants de plus de 25 ans)	63,21	...	...
État matrimonial			
Non marié	66,33	2,45	0,118
Marié (y compris en union libre)	59,32	...	...
Région de résidence			
Provinces de l'Atlantique	59,84	5,96	0,000
Québec	42,78	...	...
Ontario	72,60	...	...
Prairies	66,42	...	...
Colombie-Britannique	72,36	...	...
Identité autochtone			
Personne autochtone vivant à l'extérieur d'une communauté autochtone	75,32 ^t	1,73	0,188
Non autochtone	57,46	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

^t à utiliser avec prudence

Note : PCU = Prestation canadienne d'urgence.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, décembre 2019, janvier 2020 et février 2020; Emploi et Développement social Canada, Renseignements sur la Prestation canadienne d'urgence.

La moyenne du nombre de semaines de PCU demandées par les travailleurs des services de garde d'enfants suit la même tendance que le pourcentage de travailleurs des services de garde d'enfants ayant demandé un nombre élevé de semaines de PCU (tableau 4). Parmi les travailleurs des services de garde d'enfants qui ont demandé la PCU, ceux travaillant dans les écoles ont demandé moins de semaines (une moyenne de 12 semaines) que ceux qui travaillent dans les services de garde d'enfants, les ménages privés et d'autres industries (une moyenne de 18 à 19 semaines). En moyenne, les travailleurs des services de garde d'enfants membres d'un syndicat ont demandé moins de semaines que ceux qui ne le sont pas (12 semaines contre 19 semaines). Le nombre de semaines de prestation demandées variait également en fonction du salaire hebdomadaire avant la pandémie, les travailleurs qui gagnaient 750 \$ ou plus par semaine ayant demandé en moyenne 14 semaines de PCU, contre 19 semaines pour les travailleurs gagnant moins de 550 \$ par semaine et 18 semaines pour ceux gagnant de 550 \$ à 749 \$ par semaine. Les prestataires de la PCU dans le secteur de la garde d'enfants qui occupaient leur emploi depuis moins de trois ans ont demandé plus de semaines de PCU (19 semaines en moyenne) que les travailleurs qui occupaient leur emploi depuis plus de cinq ans (16 semaines en moyenne). Les travailleurs des services de garde d'enfants nés au Canada ont demandé moins de semaines que ceux qui n'étaient pas nés au Canada (16 semaines en moyenne contre 19 semaines). Enfin, le nombre de semaines de prestation demandées variait selon la région ou le lieu de résidence, les travailleurs du Québec et des provinces de l'Atlantique ayant demandé le moins de semaines de prestation (moyenne de 14 et 15 semaines, respectivement) et les travailleurs de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique ayant demandé plus de semaines de prestation (moyenne de 18, 19 et 19 semaines, respectivement). Le nombre de semaines de prestation demandées par les travailleurs des services de garde d'enfants qui ont demandé la PCU ne différait pas de façon significative en fonction du travail autonome, de la permanence de l'emploi, des heures travaillées, du genre, de l'âge, de l'âge du plus jeune enfant du ménage et de l'identité autochtone.

Le tableau 5 présente les résultats du modèle de régression logistique prédisant les probabilités d'être demandeur de la PCU pour les travailleurs des services de garde d'enfants et montre toutes les variables comprises dans le modèle. Après avoir pris en compte les autres caractéristiques d'emploi et caractéristiques sociodémographiques, les travailleurs des services de garde d'enfants qui travaillaient dans les écoles étaient les plus susceptibles d'avoir fait une demande de PCU; ils étaient plus de trois fois plus susceptibles de l'avoir fait que ceux travaillant dans l'industrie des services de garde d'enfants. De plus, les travailleurs des services de garde d'enfants de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique étaient plus susceptibles que ceux du Québec d'avoir présenté une demande de PCU : en Ontario, ils étaient plus de quatre fois plus susceptibles de l'avoir fait, dans les Prairies trois fois plus susceptibles, et en Colombie-Britannique presque quatre fois plus susceptibles que les travailleurs du Québec.

Le tableau 6 présente les résultats du modèle de régression linéaire multiple prédisant le nombre de semaines de PCU demandées (chez les travailleurs des services de garde d'enfants ayant fait une demande de PCU), en présentant toutes les variables comprises dans le modèle. Après la prise en compte toutes les autres caractéristiques d'emploi et caractéristiques sociodémographiques, les demandeurs de PCU travaillant dans les écoles ont demandé le moins de semaines de prestation, soit près de cinq semaines de moins que ceux travaillant dans l'industrie des services de garde d'enfants. Les revenus hebdomadaires étaient également associés au nombre de semaines de PCU demandées. Par rapport aux demandeurs de la PCU travaillant dans l'industrie de la garde d'enfants et ayant un revenu hebdomadaire de 750 \$ ou plus, les travailleurs autonomes ont demandé environ trois semaines et demie de plus. Les travailleurs salariés dont la rémunération hebdomadaire était inférieure à 550 \$ ont demandé plus de cinq semaines supplémentaires, et ceux dont la rémunération hebdomadaire allait de 550 \$ à 749 \$ ont demandé près de trois semaines supplémentaires. Enfin, les demandeurs de la PCU dans le secteur de la garde d'enfants en Ontario ont demandé un nombre de semaines nettement plus élevé, même après la prise en compte des caractéristiques d'emploi et des caractéristiques

sociodémographiques. Les demandeurs de la PCU dans le secteur de la garde d'enfants de l'Ontario ont demandé plus de trois semaines et demie de plus que ceux du Québec.

Tableau 4

Parmi les travailleurs des services de garde d'enfants ayant demandé la Prestation canadienne d'urgence, nombre moyen de semaines de prestation demandées du 15 mars au 30 septembre 2020, selon les caractéristiques de l'emploi et les caractéristiques sociodémographiques

	Nombre moyen de semaines de PCU demandées du 15 mars au 30 septembre 2020			
	moyenne	écart-type	statistique t	valeur de p
Caractéristiques de l'emploi				
Statut de travailleur autonome				
Travailleur non autonome	17,09	0,58	réf.	réf.
Travailleur autonome	18,75	1,01	1,43	0,153
Industrie				
Services de garde d'enfants	18,53	0,60	réf.	réf.
Ménage privé	18,56	1,49	0,02	0,985
École	12,09	1,25	-4,95	0,000
Autre	18,27	2,30	-0,10	0,917
Appartenance à un syndicat (employés seulement, travailleurs autonomes exclus)				
N'est pas membre d'un syndicat	18,62	0,62	réf.	réf.
Membre d'un syndicat	12,07	1,17	-4,93	0,000
Permanence de l'emploi (employés seulement, travailleurs autonomes exclus)				
Temporaire	18,32	1,25	réf.	réf.
Permanent	16,81	0,69	-1,01	0,312
Heures travaillées				
Temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	18,05	0,86	réf.	réf.
Temps plein (30 heures ou plus par semaine)	17,24	0,62	-0,77	0,440
Cumul d'emplois				
Pas de cumul d'emplois	17,33	0,50	réf.	réf.
Cumule plusieurs emplois	19,05	1,83	0,93	0,351
Revenus hebdomadaires (employés seulement, travailleurs autonomes exclus)				
Moins de 550 \$	19,37	0,97	3,32	0,001
De 550 \$ à 749 \$	17,69	0,95	2,56	0,011
750 \$ ou plus	13,95	1,14	réf.	réf.
Durée de l'emploi				
Moins de trois ans	19,20	0,81	2,53	0,012
Trois à cinq ans	17,54	0,90	1,27	0,206
Plus de cinq ans	15,97	0,89	réf.	réf.
Caractéristiques sociodémographiques				
Genre				
Homme	18,02	2,38	réf.	réf.
Femme	17,43	0,54	-0,23	0,816
Plus haut niveau de scolarité atteint				
Études secondaires ou niveau de scolarité inférieur	18,53	0,99	1,87	0,062
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	16,32	0,74	réf.	réf.
Grade universitaire ou grade de niveau supérieur	19,20	1,03	-2,18	0,030
Lieu de naissance				
Non né au Canada	19,28	0,77	réf.	réf.
Né au Canada	16,18	0,65	-3,06	0,002
Âge				
Moins de 30 ans	17,67	0,86	-0,32	0,751
30 ans à 39 ans	17,25	1,09	réf.	réf.
40 ans à 49 ans	17,50	1,15	0,18	0,857
50 ans et plus	17,40	1,17	0,09	0,928
Âge de l'enfant le plus jeune dans le ménage				
0 à 4 ans	18,63	1,22	-1,51	0,131
5 à 9 ans	18,14	1,33	-1,34	0,180
10 à 14 ans	15,29	1,74	réf.	réf.
15 à 25 ans	18,25	1,42	-1,22	0,223
Aucun enfant à la maison (ou enfants de plus de 25 ans)	17,06	0,89	-1,02	0,310
État matrimonial				
Non marié	16,16	0,77	réf.	réf.
Marié (y compris en union libre)	18,23	0,66	2,10	0,036
Région de résidence				
Provinces de l'Atlantique	15,28	1,03	-0,70	0,483
Québec	13,88	1,47	réf.	réf.
Ontario	18,21	0,81	-2,60	0,010
Prairies	19,15	1,01	-2,58	0,010
Colombie-Britannique	19,35	1,30	-3,15	0,002
Identité autochtone				
Personne autochtone vivant à l'extérieur d'une communauté autochtone	18,15	1,88	-1,06	0,288
Non autochtone	16,06	0,68	réf.	réf.

Notes : PCU = Prestation canadienne d'urgence. réf. = catégorie de référence.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, décembre 2019, janvier 2020 et février 2020; Emploi et Développement social Canada, Renseignements sur la Prestation canadienne d'urgence.

Tableau 5

Régression logistique des facteurs associés aux chances d'être un demandeur de la Prestation canadienne d'urgence, parmi les travailleurs des services de garde d'enfants

Variable	Rapport de cotes (Intervalle de confiance à 95 %)	Valeur de p
Industrie		
Services de garde d'enfants	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
Ménage privé	0,66 (0,20 à 2,16)	0,492
École	3,27 (1,25 à 8,57)	0,016
Autre	1,28 (0,50 à 3,22)	0,606
Heures travaillées		
Temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
Temps plein (30 heures ou plus par semaine)	0,92 (0,44 à 1,93)	0,823
Cumul d'emplois		
Pas de cumul d'emplois	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
Cumule plusieurs emplois	0,70 (0,19 à 2,58)	0,590
Durée de l'emploi		
Moins de trois ans	1,17 (0,64 à 2,14)	0,606
Trois à cinq ans	1,12 (0,59 à 2,12)	0,724
Plus de cinq ans	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
Revenus hebdomadaires		
Travailleur autonome	2,07 (0,91 à 4,73)	0,085
Moins de 550 \$	1,81 (0,73 à 4,47)	0,197
De 550 \$ à 749 \$	1,56 (0,58 à 4,24)	0,379
750 \$ ou plus	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
Genre		
Homme	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
Femme	1,13 (0,29 à 4,46)	0,860
Plus haut niveau de scolarité atteint		
Études secondaires ou niveau de scolarité inférieur	1,32 (0,72 à 2,42)	0,361
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
Grade universitaire ou grade de niveau supérieur	0,68 (0,37 à 1,24)	0,211
Âge		
Moins de 30 ans	1,30 (0,52 à 3,29)	0,576
30 ans à 39 ans	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
40 ans à 49 ans	1,06 (0,54 à 2,08)	0,857
50 ans et plus	1,14 (0,58 à 2,23)	0,703
Âge de l'enfant le plus jeune dans le ménage		
0 à 4 ans	1,52 (0,63 à 3,67)	0,353
5 à 9 ans	1,50 (0,66 à 3,41)	0,336
10 à 14 ans	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
15 à 25 ans	1,29 (0,54 à 3,08)	0,564
Aucun enfant à la maison (ou enfants de plus de 25 ans)	1,29 (0,57 à 2,93)	0,537
État matrimonial		
Non marié	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
Marié (y compris en union libre)	0,83 (0,46 à 1,50)	0,537
Lieu de naissance		
Non né au Canada	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
Né au Canada	0,62 (0,34 à 1,16)	0,134
Région de résidence		
Provinces de l'Atlantique	2,23 (0,84 à 5,91)	0,105
Québec	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.
Ontario	4,17 (2,11 à 8,26)	0,000
Prairies	2,98 (1,60 à 5,55)	0,001
Colombie-Britannique	3,85 (1,62 à 9,14)	0,002
Identité autochtone		
Personne autochtone vivant à l'extérieur d'une communauté	1,62 (0,46 à 5,68)	0,453
Non autochtone	1,00 (1,00 à 1,00)	réf.

Note : réf. = catégorie de référence.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, décembre 2019, janvier 2020 et février 2020; Emploi et Développement social Canada, Renseignements sur la Prestation canadienne d'urgence.

Tableau 6

Régression linéaire prédisant le nombre de semaines de Prestation canadienne d'urgence demandées, parmi les travailleurs des services de garde d'enfants ayant présenté une demande

	Bêta	Écart-type	Valeur de p
Industrie			
Services de garde d'enfants	réf.	réf.	réf.
Ménage privé	0,36	2,12	0,866
École	-4,74	1,39	0,001
Autre	-1,00	2,22	0,651
Heures travaillées			
Temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	réf.	réf.	réf.
Temps plein (30 heures ou plus par semaine)	1,36	1,57	0,385
Cumul d'emplois			
Pas de cumul d'emplois	réf.	réf.	réf.
Cumule plusieurs emplois	1,32	1,87	0,481
Durée de l'emploi			
Moins de trois ans	1,59	1,59	0,319
Trois à cinq ans	1,28	1,34	0,340
Plus de cinq ans	réf.	réf.	réf.
Revenus hebdomadaires			
Travailleur autonome	3,57	1,59	0,025
Moins de 550 \$	5,25	2,62	0,046
De 550 \$ à 749 \$	2,85	1,28	0,027
750 \$ ou plus	réf.	réf.	réf.
Genre			
Homme	réf.	réf.	réf.
Femme	-0,27	2,91	0,926
Plus haut niveau de scolarité atteint			
Études secondaires ou niveau de scolarité inférieur	1,65	1,24	0,187
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	réf.	réf.	réf.
Grade universitaire ou grade de niveau supérieur	1,84	1,29	0,154
Âge			
Moins de 30 ans	-0,15	1,45	0,916
30 ans à 39 ans	réf.	réf.	réf.
40 ans à 49 ans	0,43	1,37	0,757
50 ans et plus	0,75	1,75	0,670
Âge de l'enfant le plus jeune dans le ménage			
0 à 4 ans	3,43	2,11	0,104
5 à 9 ans	3,35	1,91	0,081
10 à 14 ans	réf.	réf.	réf.
15 à 25 ans	3,70	1,95	0,058
Aucun enfant à la maison (ou enfants de plus de 25 ans)	2,91	1,91	0,128
État matrimonial			
Non marié	réf.	réf.	réf.
Marié (y compris en union libre)	1,45	1,37	0,291
Lieu de naissance			
Non né au Canada	réf.	réf.	réf.
Né au Canada	-1,63	1,16	0,161
Région de résidence			
Provinces de l'Atlantique	0,07	2,08	0,972
Québec	réf.	réf.	réf.
Ontario	3,68	1,67	0,027
Prairies	3,02	2,13	0,156
Colombie-Britannique	3,38	1,95	0,083
Identité autochtone			
Personne autochtone vivant à l'extérieur d'une communauté autochtone	-0,08	2,29	0,972
Non autochtone	réf.	réf.	réf.

Note : réf. = catégorie de référence.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active, décembre 2019, janvier 2020 et février 2020; Emploi et Développement social Canada, Renseignements sur la Prestation canadienne d'urgence.

3 Discussion

Les services de garde d'enfants au Canada ont été gravement touchés par la pandémie de COVID-19. La présente étude a révélé qu'environ 65 % des travailleurs des services de garde

d'enfants ont présenté une demande de PCU au cours de la période du 15 mars au 30 septembre 2020, contre 35 % pour l'ensemble des travailleurs occupés au Canada. De plus, les travailleurs des services de garde d'enfants qui ont demandé la PCU étaient plus susceptibles d'afficher un nombre élevé de semaines de demande de PCU (15 semaines ou plus) que les autres travailleurs (63 % contre 57 %).

Chez les travailleurs des services de garde d'enfants, ceux qui travaillaient dans les écoles étaient plus de trois fois plus susceptibles d'avoir présenté une demande de PCU que ceux de l'industrie des services de garde d'enfants. Toutefois, parmi les demandeurs, les travailleurs des services de garde dans les écoles ont demandé environ trois semaines et demie de moins de PCU que ceux de l'industrie des services de garde d'enfants. Lorsque l'on examine de plus près la tendance temporelle des demandes de PCU, on constate que les travailleurs des services de garde dans les écoles ont présenté le plus grand nombre de demandes pendant les mois d'été (juillet et août), tandis que ceux de l'industrie des services de garde d'enfants ont présenté le plus grand nombre de demandes au printemps (avril et mai). Les éducateurs de la petite enfance dans les classes de maternelle sont autorisés à demander l'assurance-emploi pendant les mois d'été (même avant la pandémie), ce qui peut expliquer le taux élevé de demandes de PCU chez les travailleurs des services de garde dans les écoles (Emploi et Développement social Canada, 2021). Une étude plus approfondie de l'utilisation des programmes de soutien, comme la PCU ou d'autres programmes d'assurance-emploi, serait justifiée pour comprendre leur utilisation par différents types de travailleurs des services de garde.

La région de résidence était également associée au fait d'être demandeur de la PCU et au nombre de semaines demandées. Après la prise en compte d'autres caractéristiques sociodémographiques et caractéristiques d'emploi, les travailleurs des services de garde d'enfants de l'Ontario, des Prairies et de la Colombie-Britannique étaient les plus susceptibles d'avoir fait une demande de PCU, et les travailleurs des services de garde d'enfants de l'Ontario ont demandé le plus grand nombre de semaines de PCU. Ces conclusions concordent globalement avec les politiques mises en œuvre par les différentes provinces en matière de garde d'enfants pendant cette période de pandémie. Le Québec (à l'exception de Montréal) a été la province qui a rouvert ses services de garde d'enfants en centre le plus tôt parmi l'ensemble des provinces. De plus, ces conclusions peuvent refléter les différences entre les provinces en matière de financement pendant la fermeture des services de garde d'enfants. Au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, une compensation a été versée aux centres agréés pour remplacer les frais payés par les parents (probablement utilisée pour rémunérer le personnel), tandis que les autres provinces n'avaient pas mis en place de programmes équivalents. De futurs travaux de recherche pourraient permettre d'examiner si le fait de continuer à rémunérer les travailleurs des services de garde, plutôt que de les renvoyer et de les réembaucher, a eu des répercussions sur ces travailleurs eu égard au stress, à la satisfaction au travail et au maintien de l'emploi.

Les travailleurs des services de garde ayant les salaires les moins élevés ont demandé le plus grand nombre de semaines de PCU. Cela concorde avec les conclusions de Lemieux et coll. (2020), qui ont observé que les travailleurs les plus touchés eu égard à l'emploi étaient ceux dont les salaires étaient les plus bas. Lemieux et coll. (2020), ont indiqué que près de la moitié des pertes d'emploi enregistrées de février à avril 2020 concernaient des travailleurs appartenant au quartile de revenus le plus bas. La PCU offrait 500 \$ par semaine, soit un montant supérieur au salaire hebdomadaire de nombreux travailleurs des services de garde d'enfants (environ le tiers de ces travailleurs gagnaient moins de 550 \$ par semaine avant la pandémie).

4 Limites

Les données de l'EPA tiennent compte de tous les travailleurs des services de garde d'enfants, notamment ceux qui travaillent dans des centres agréés, dans des écoles, comme gardiens ou

gardiennes d'enfants en milieu familial, comme nourrices et dans d'autres cadres, comme les services de garde d'enfants offerts dans les haltes-garderies dans les gymnases, les centres commerciaux et les magasins. Les données sur l'ensemble des travailleurs des services de garde d'enfants ne permettent pas de tenir compte des différences entre ces différents groupes de travailleurs de ce secteur. L'EPA ne permet pas de fournir des renseignements sur chacun de ces groupes de travailleurs, et les présenter comme un seul groupe peut masquer des différences importantes qui existent entre les types de travailleurs. De plus, au moment de l'étude, l'EPA ne pouvait pas fournir de renseignements sur le statut de personne racisée des travailleurs des services de garde d'enfants.

La présente étude portait sur l'utilisation de la PCU par les travailleurs des services de garde d'enfants, mais le secteur des services de garde d'enfants a également obtenu un soutien financier dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). La SSUC a versé des subventions aux employeurs canadiens qui avaient subi des pertes de revenus en raison de la pandémie afin de couvrir une partie des salaires de leurs employés. La présente étude pourrait donc sous-estimer les répercussions des programmes de soutien liés à la COVID-19 sur le secteur des services de garde, car certains travailleurs de ce secteur ont peut-être reçu des prestations au titre de la SSUC et n'ont pas demandé la PCU.

5 Futurs travaux de recherche

De futurs travaux de recherche pourraient porter sur l'ensemble de la main-d'œuvre des services de garde. Les thèmes d'étude pourraient comprendre les raisons motivant le choix de travailler dans l'industrie des services de garde, la satisfaction au travail, le maintien de l'emploi et les possibilités de formation continue. Il est également important de déterminer si les caractéristiques du personnel des services de garde ont changé à la suite de l'augmentation des investissements fédéraux dans ce secteur (Gouvernement du Canada, 2021). Les caractéristiques d'emploi et les caractéristiques sociodémographiques du personnel devraient continuer à être examinées à mesure que de nouvelles places dans les services de garde d'enfants sont créées et que le financement augmente. Cette augmentation du financement pourrait également avoir des effets sur la qualité des services de garde d'enfants eu égard à la formation des travailleurs de ce secteur et des possibilités de formation continue.

6 Conclusions

Les travailleurs des services de garde d'enfants étaient plus susceptibles de demander la PCU que les autres travailleurs au Canada. Parmi les travailleurs des services de garde d'enfants, la probabilité de demander la PCU et le nombre de semaines demandées variaient selon l'industrie, la région et les revenus avant la pandémie. Les travailleurs des services de garde d'enfants dans les écoles étaient plus susceptibles de présenter une demande de PCU, mais ils ont demandé un nombre de semaines de prestation moins élevé que les travailleurs d'autres industries. Les travailleurs du Québec étaient les moins susceptibles de présenter une demande de PCU, et les travailleurs du Québec et des provinces de l'Atlantique ont demandé le plus petit nombre de semaines de prestation. Les travailleurs des services de garde d'enfants qui avaient des revenus plus élevés avant la pandémie ont demandé moins de semaines de PCU que les travailleurs autonomes et les travailleurs à plus faible rémunération. De futurs travaux de recherche portant sur les travailleurs et les fournisseurs de services de garde d'enfants pourraient fournir des renseignements sur les sous-groupes de travailleurs du secteur des services de garde d'enfants et mettre également l'accent sur la satisfaction au travail, le maintien de l'emploi et les possibilités de perfectionnement professionnel des travailleurs des services de garde d'enfants.

7 Annexe

Tableau A1
Résumé des fermetures des services de garde d'enfants et des écoles au Canada en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19

Province ou territoire	Services de garde en centre agréés		Services de garde en milieu familial, avec permis		Un financement a-t-il été accordé pour les places en services de garde d'enfants agréés durant la fermeture?	Services de garde d'enfants en milieu familial non agréés		Écoles	
	Fermeture obligatoire?	Date de réouverture	Fermeture obligatoire?	Date de réouverture		Fermeture obligatoire?	Date de réouverture	Fermeture obligatoire?	Date de réouverture
Terre-Neuve	Oui	11 mai	Oui	11 mai	Financement gouvernemental au taux du programme de subvention pour toutes les places agréées	Non	...	Oui	Septembre
Île-du-Prince-Édouard	Oui	22 mai	Oui	22 mai	Soutien financier aux centres Le personnel des services de garde agréés a continué d'être rémunéré	Oui	1 ^{er} juin	Oui	Septembre
Nouvelle-Écosse	Oui	15 juin	Oui	15 juin	Frais exigés aux parents, avec un soutien gouvernemental offert à ceux qui ne pouvaient pas les payer	Non	...	Oui	Septembre
Nouveau-Brunswick	Oui	19 mai	Oui	19 mai	Soutien financier aux centres de la petite enfance et au personnel	Non	...	Oui	Septembre
Québec	Oui	À l'extérieur de Montréal - 11 mai; Montréal - 1 ^{er} juin	Oui	Peu clair (tous les services de garde d'enfants ont été fermés du 16 au 27 mars; il n'est pas clair si les services de garde en milieu familial sont demeurés fermés par la suite)	Les services ont continué d'être financés	Non (certains pouvaient être ouverts avec un ratio réduit)	Retour au ratio normal le 22 juin	Oui	À l'extérieur de Montréal - 11 mai; Montréal - septembre
Ontario	Oui	12 juin	Non	...	Financement régulier, sans remplacement des frais non perçus auprès des parents, et interdiction de facturer des frais pour les services de garde fermés	Non	...	Oui	Septembre
Manitoba	Oui	1 ^{er} juin	Non	...	La subvention de fonctionnement a continué d'être versée aux services de garde agréés, sans remplacement des frais non perçus auprès des parents	Non	...	Oui	Accès limité à partir du 1 ^{er} juin (p. ex. accompagnement individuel, petits groupes)
Saskatchewan	Non — seuls les centres scolaires ont été fermés	Réouverture des centres scolaires le 4 mai	Non	...	Subventions gouvernementales régulières aux services de garde agréés, sans remplacement des frais non perçus auprès des parents	Non	...	Oui	Septembre
Alberta	Oui	14 mai	Non	...	Financement régulier uniquement si le service était en activité, sans remplacement des frais non perçus auprès des parents	Non	...	Oui	Septembre
Colombie-Britannique	Non	...	Non	...	Les services de garde ouverts ont reçu sept fois leur financement moyen; les services de garde fermés ont reçu deux fois leur financement moyen	Non	...	Oui	Réouverture à temps partiel le 1 ^{er} juin
Territoires du Nord-Ouest	Non	...	Non	...	Subvention pour les coûts fixes (loyer, services publics) des centres fermés, sans remplacement des frais non perçus auprès des parents	Non	...	Oui	Septembre
Nunavut	Oui	1 ^{er} juin	Inconnu	...	Financement du personnel des services de garde d'enfants	Non	...	Oui	Septembre
Yukon	Non	...	Non	...	Subvention pour couvrir les coûts d'exploitation de mars à juin, mais ne couvrant pas les salaires du personnel des centres fermés	Non	...	Oui	Septembre

... n'ayant pas lieu de figurer

Sources : Childcare Resource and Research Unit (2020); Friendly et coll. (2021).

Bibliographie

Beach, J., Bertrand, J., Forer, B., Michal, D., Tougas, J. (2004). *Un travail à valoriser : La main-d'œuvre du secteur de la garde à l'enfance au Canada*. Ottawa : Rapport présenté au Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance.

[Childcare Resource and Research Unit \(2020\)](#). Consulté le 23 février 2022.

Emploi et Développement social Canada (2021). [Guide de la détermination de l'admissibilité, Chapitre 14](#). Consulté le 7 décembre 2021.

Findlay, L. 2019. « Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de 0 à 5 ans dans les provinces et les territoires ». Aperçus économiques. Produit n° 11-626 X au catalogue de Statistique Canada.

Friendly, M., Forer, B., Vickerson, R., Mohamed, S. S. (2021). COVID-19 and childcare in Canada: A tale of ten provinces and three territories. *Journal of Childhood Studies*, 46 (3).

Gouvernement du Canada (2021). [Budget 2021 : Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience](#). Consulté le 10 octobre 2025.

Lemieux, T., Milligan, K., Schirle, T., Skuterud, M. (2020). Initial impacts of the COVID-19 pandemic on the Canadian labour market. *Analyse de politiques*, 46 (S1).

Statistique Canada (2018). [Classification nationale des professions \(CNP\) 2011](#). Consulté le 7 octobre 2025.

Statistique Canada (2020). [Emploi, rémunération et heures de travail, septembre 2020](#). Consulté le 7 décembre 2021.

Statistique Canada (2021). [Emploi, rémunération et heures de travail, et postes vacants, novembre 2020](#). Consulté le 7 décembre 2021.

Uppal, S., Savage, K. (2021). « Le personnel des services de garde d'enfants au Canada ». *Regards sur la société canadienne*. Juin. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.